

L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

Vol. I.

VENDREDI, 6 JANVIER, 1893.

No. 4.

AVIS.

Les personnes à qui L'OPINION PUBLIQUE a été envoyée et qui ne l'ont pas retournée sont inscrites sur notre liste d'abonnés. Toute remise d'argent devra se faire par lettre enregistrée ou par mandat postal.

Bureaux de rédaction, 809 } Bâtisse New-York
“ d'administration, 715 } Life, Montréal.
Boîte de poste, No. 2071, Montréal.

ENTRE NOUS.

Où vas-tu ? — Vers la nuit noire.
Où vas-tu ? — Vers le grand jour.
Toi ? — Je cherche s'il faut croire.
Et toi ? — Je vais à la gloire.
Et toi ? — Je vais à l'amour.

Vous allez tous à la tombe !
Vous allez à l'inconnu !
Aigle, vautour ou colombe,
Vous allez où tout retombe
Et d'où rien n'est revenu !

V. H.

L'année qui commence verra l'*Opinion Publique* prendre une place importante dans le journalisme de la province de Québec. Un journal hebdomadaire, rédigé sans esprit de parti, donnant une appréciation modérée des questions publiques, ne se posant comme l'adversaire de personne, mais aspirant à être le critique impartial des hommes et des événements, doit inévitablement être lu avec un intérêt croissant.

La rédaction s'efforcera de répondre à l'attente de ses lecteurs.

Il n'y a pas d'abus plus criants que ceux dont la compagnie des chars urbains fait, de parti pris, souffrir le public. Les clauses du contrat fait avec la cité sont honteusement violées. Le service est fait d'une manière déplorable. Tous les citoyens qui se servent du tramway se plaignent amèrement, et de la malpropreté des chars, et de l'irrégularité du service, et du personnel de l'administration. Suffit-il donc de donner un monopole exorbitant pour se faire aussi mal traiter ?

Le temps est peut-être proche, où une assemblée d'indignation se formera et où les contribuables forceront le conseil, soit à briser le contrat pour non exécution de ses obligations par la compagnie, soit à prendre des mesures radicales pour forcer la compagnie à faire honneur à ses engagements.

Il est déplorable aussi qu'il n'y ait pas de stations d'attente, dans les diverses parties de la ville. Là surtout où se font les transferts, c'est une pitié de voir les femmes et les enfants exposés au froid et aux intempéries de la saison. Sans compter ce qu'on en souffre,

il s'engendre plus de maladies de cette manière que l'on ne suppose.

Què la presse fasse son devoir. Il y a une fin à tout, — surtout à se faire bâillonner moyennant finance. Et le public qui entretient les journaux a le droit de se faire protéger par eux.

L'élection de l'honorable L. O. Taillon par acclamation fait honneur au parti libéral. Ce n'est pas tous les jours qu'un parti politique donne à l'intérêt public une preuve aussi indiscutable de dévouement. La session de la législature va pouvoir être préparée sans retard. Le plus tôt le public connaîtra la nouvelle législation des taxes, le mieux ce sera. Il existe un malaise profond à ce sujet, et, s'il n'y est pas apporté remède, ce malaise pourrait bien se changer en colère chez le peuple. Què le gouvernement n'oublie pas que la colère du peuple est un cyclone dévastateur, devant lequel les gouvernements ne tiennent pas plus que les feuilles sous le vent d'automne.

Les jeunes libéraux qui voulaient batailler dans Chambly paraissent ne pas comprendre qu'une élection par acclamation vaut mieux, infiniment mieux pour eux, qu'une défaite écrasante par le vote des électeurs. Il est toujours de bonne politique d'éviter de se faire battre.

Un ministre provincial vient de déclarer que l'on ne peut songer à abolir le conseil législatif maintenant. Pourquoi cela ? Pour des raisons de parti ! . . . La province est trop pauvre pour les accepter. Què la députation mette hache en bois, sinon l'on dira que M. Taillon est trop délicat vis-à-vis de son prédécesseur, M. de Boucherville ; — que M. Beaubien est trop lié personnellement à M. John J. Ross, et songe au Conseil pour lui-même, plus tard ; — que M. Pelletier sacrifie l'intérêt public au plaisir de laisser son père siéger dans la chambre haute. . . . même à côté de son beau-frère, M. Archambault ; — que MM. Flynn, Nantel, Hall et Casgrain n'ont pas le verbe assez haut pour faire prévaloir leur opinion ; — et que la députation est un corps sans volonté, sans initiative et sans esprit de progrès.

Il me semble qu'en face des difficultés nombreuses que suscitent la construction d'églises, le démembrement de paroisses et la répartition sur les contribuables, la législature devrait agir et amender la loi de manière à empêcher les injustices dont on a à souffrir en beaucoup d'endroits.

Je ne puis admettre chez personne, en dehors de ceux qui paient, le droit de décider ou d'un démembrement de paroisse, ou d'une construction d'église ou de presbytère.

La législature devrait exiger les deux tiers du vote des intéressés pour décider d'une construction d'église